

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 532 Vœu relatif à la cogestion des cités scolaires par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France.

Le Conseil de Paris,

Considérant les 29 cités scolaires parisiennes qui ont la particularité d'être gérées à la fois par la Ville de Paris et la Région Ile-de-France ;

Considérant que l'exercice de la double compétence des deux collectivités territoriales peut engendrer des difficultés de gestion ;

Considérant qu'un certain nombre de ces difficultés ont déjà fait l'objet de discussions et de débats devant notre Conseil, par exemple pour les travaux dans les cités scolaires Paul Valéry (12^e arrondissement) ou Gabriel Fauré (13^e arrondissement) ;

Considérant la lettre adressée aux représentant·e·s des collectivités, membres des Conseils d'administration des cités scolaires parisiennes, signée par les proviseurs et gestionnaires des 29 cités scolaires parisiennes ;

Considérant que cette lettre pointe la décision en date du 21/11/2018 du Conseil régional qui assujettit tous les usager·e·s de la restauration scolaire au Reversement des Recettes de Restauration (RRR) ;

Considérant que cette décision oblige à reverser 0,75 euros par repas des collégien·ne·s à la Région Ile-de-France, bouleversant les équilibres financiers de la restauration pour les familles parisiennes fréquentant ces établissements ;

Considérant qu'il est intolérable qu'une décision unilatérale de la Région Ile-de-France remette en cause les équilibres financiers et les choix politiques volontaristes de la Ville de Paris qui a choisi une tarification de la restauration scolaire très progressive en fonction du quotient familial afin d'assurer à toutes et tous l'accès à un service de restauration de qualité à un prix soutenable ;

Considérant que ce reversement aurait pour conséquence une diminution des budgets alloués à l'achat des denrées et donc in fine une dégradation de la qualité de la restauration scolaire dans ces établissements ;

Considérant la nécessité de mettre en place des processus de concertation, de coordination et de décision permettant aux collectivités gestionnaires de mettre en œuvre efficacement les programmes de travaux des bâtiments ;

Considérant que suite à un audit décidé unilatéralement par la Région Ile-de-France, de nombreuses cités scolaires ont vu leurs dotations en personnel diminuer, sans que la Ville de Paris n'ait donné son accord ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet-Oulaldj, Jean-Noël Aqua et des élu·e·s du groupe Communiste-Front de Gauche,

Emettent le vœu que :

- la Ville de Paris interpelle la Région Ile-de-France pour qu'elle renonce à prélever le RRR sur les repas des collégien·ne·s ;
- la Ville de Paris demande à la Région de fournir les résultats de l'audit qui a été diligenté et les motifs qui ont présidé aux suppressions de dotation en personnel ;
- l'avis de la Ville de Paris soit systématiquement recueilli avant la prise de décision affectant les dotations ou la gestion des cités scolaires parisiennes.